

# ASSEMBLÉE NATIONALE

1er mars 2024

---

RELATIF À L'ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE DE LA SÛRETÉ NUCLÉAIRE ET  
DE LA RADIOPROTECTION POUR RÉPONDRE AU DÉFI DE LA RELANCE DE LA  
FILIÈRE NUCLÉAIRE - (N° 2197)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N ° CD102

présenté par

M. Jumel, M. Bénard, M. Castor et M. Nadeau

-----

### ARTICLE 15

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« d'administration »

les mots :

« et économique ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

En coordination avec notre proposition de doter la future ASNR du statut d'API, le présent amendement prévoit donc de transformer le conseil social d'administration en comité social et économique afin de se conformer aux règles applicables sur ces instances pour les API.